

Directives de la Municipalité relatives au Centre aéré 2023 à l'attention des parents

L'Office de l'enfance gère la Maison de l'enfance, regroupant trois dispositifs :



CENTRE
AÉRÉ



PAUSE
DÉJ'



DEVOIRS
ACCOMPAGNÉS

Table des matières

A. Présentation du Centre aéré	3
1. Accueil et horaires	3
2. Prise en charge.....	3
2.1 Fonctionnement.....	3
2.2 Direction.....	4
2.3 Encadrement.....	4
B. Responsabilités des parents	4
1. Inscription	4
1.1 Modification de l'inscription	4
2. Signaler les absences	5
3. Prépaiement	5
3.1 Absence justifiée.....	5
3.2 Défaut de paiement	5
4. Allergies, régime alimentaire, prise en charge spécifique.....	5
5. Médicaments	6
6. Maladie / Accident.....	6
6.1 Maladie de l'enfant.....	6
6.2 Accident de l'enfant	6
7. Médias.....	6
8. Partage d'informations en réseau	6
9. Divers	6
9.1 Dommages à la propriété	6
9.2 Perte ou vol d'objets privés de l'enfant.....	7
10. Respect des Directives	7
C. Divers	7
1. Plateforme Gland.monportail.ch	7

Service de l'enfance et de la jeunesse

Office de l'enfance

A. Présentation du Centre aéré

1. Accueil et horaires

Le Centre aéré se situe à la Maison de l'enfance sur le site des Perrerets, bâtiment F.

Il a été repensé par l'Office de l'enfance qui l'a rendu à la fois local, participatif et inclusif.

Ainsi, le Centre aéré permet aux enfants, nos bâtisseurs de demain, de vivre des temps forts en devenant pleinement « acteurs de leur ville », grâce à un partenariat avec de nombreux intervenants externes et entre les différents services de la Ville de Gland.

Le Centre aéré est ouvert :

- Printemps : deuxième semaine des vacances
- Été : 6 semaines des vacances d'été
 - Semaine du 1^{er} août - Fermée
- Automne : deuxième semaine des vacances

Les horaires d'ouvertures sont : de 08h30 à 18h00.

2. Prise en charge

Le Centre aéré est ouvert prioritairement aux enfants habitant Gland de la 1^{re} à 8^{ème} (durant leur scolarité) ainsi qu'aux enfants des collaborateurs de la Ville de Gland. Il accueille jusqu'à 30 enfants par jour, à l'exception des deux premières semaines des vacances scolaires d'été, qui seront dédoublées (60 enfants). L'inscription se fait sur une semaine entière.

Le but est de leur offrir l'occasion de rencontrer leurs pairs et de participer à diverses activités construites autour d'une thématique. Le Centre aéré offre une solution de garde alternative pour les parents.

En collaboration avec la Fondation Coup d'Pouce, le Centre aéré permet l'intégration d'enfants en situation de handicap.

2.1 Fonctionnement

Les activités proposées sont socioculturelles, récréatives et sportives. Les parents accompagnent et viennent rechercher leur enfant à la Maison de l'enfance. Sous réserve d'une attestation signée par un représentant légal et dès lors sous sa responsabilité, les enfants peuvent arriver seuls et être libérés dès 17h15.

La journée s'organise de la manière suivante :

08h30-09h00	Accueil au Centre aéré, jeux libres
10h00	Petite collation offerte aux enfants
	Activités selon planning
12h00 Repas	Printemps : prendre son pique-nique
	Été : prendre son pique-nique
	Automne : repas chaud et équilibré fourni par Eldora (inclus dans le prix)
Vers 16h00	Goûter offert aux enfants
17h15-18h00	Les parents viennent chercher leur enfant dès 17h15

Service de l'enfance et de la jeunesse

Office de l'enfance

L'enfant est équipé pour des activités à l'extérieur : veste et chaussures pour les promenades (de type baskets). Les activités se réalisant par tous les temps, il est important d'adapter ses vêtements en fonction de la saison (veste de pluie, doudoune, polaire, casquette, lunette de soleil, etc).

Les déplacements se font principalement à pied. L'enfant doit toujours avoir avec lui une gourde de 500ml au minimum.

2.2 Direction

Il s'agit d'un dispositif communal du Service de l'enfance et de la jeunesse. La direction est assumée par la Déléguée à l'enfance soutenue par la Coordinatrice pédagogique et la Coordinatrice administrative.

2.3 Encadrement

Printemps et automne

30 enfants sont encadrés par une équipe dynamique et bienveillante constituée de

- Trois moniteurs
- Une Responsable diplômée

Eté

Durant les 2 premières semaines des vacances scolaire de l'été, 60 enfants sont encadrés par une équipe dynamique et bienveillante constituée de

- Six moniteurs
- Deux Responsables diplômées

Pour les semaines suivantes, 30 enfants sont encadrés par

- Trois moniteurs
- Une Responsable diplômée

B. Responsabilités des parents

1. Inscription

Rendez-vous sur <https://gland.monportail.ch>

Inscription en ligne :

1. Si déjà inscrit, utilisez le login et le mot de passe déjà connu
2. Ou « créer mon accès »
L'accès sera confirmé par l'administrateur dans les meilleurs délais
3. Un mail automatique est envoyé via gland.monportail.ch pour la confirmation de l'inscription.

1.1 Modification de l'inscription

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. L'enfant est officiellement inscrit lorsque les parents reçoivent une confirmation écrite (par courriel). Le compte personnel sur gland.monportail.ch est débité 10 jours après la confirmation écrite.

Passé ce délai, le Centre aéré ne peut plus être annulé et aucun remboursement n'est possible.

Le montant est dû sauf en cas de maladie/accident, sur présentation d'un certificat médical.

En cas de difficultés financières, il est possible de vous adresser au Service de l'enfance et de la jeunesse, à l'adresse électronique : maison.enfance@gland.ch.

Service de l'enfance et de la jeunesse

Office de l'enfance

2. Signaler les absences

Toute absence doit être annoncée dès que possible **mais au plus tard jusqu'à 9h00 le matin même**

- ⇒ Directement sur l'application
- ⇒ Ou par téléphone (ligne directe – ouverte seulement pendant le Centre Aéré) : + 41 79 500 60 16

3. Prépaiement

Le prix de la semaine est de CHF 200.- pour le premier enfant, dès le deuxième enfant CHF 175.-, pour toute la semaine.

Le représentant légal doit réaliser un prépaiement sur le compte personnel de gland.monportail.ch, coordonnées que vous trouvez sur le contrat envoyé par mail, **10 jours après la confirmation écrite.**

En cas d'inscription tardive, les prestations doivent être payées de suite.

Le solde du compte doit toujours être positif et régulièrement rechargé en prévision des prestations à venir. En cas de solde négatif, il est indispensable d'effectuer un versement dans les plus brefs délais. Un message automatique par mail est envoyé par le système tant que le montant est négatif.

3.1 Absence justifiée

Seul les absences maladie, justifiées par un certificat médical et annoncées le matin même avant 9h00, sont remboursées. Les prestations sont créditées sur Gland.monportail.ch. Tout autre absence ne sera pas rétrocedée.

3.2 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, l'Office de l'enfance, en collaboration avec le Services des finances, prend toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû.

Si le défaut de paiement devait atteindre, soit :

- Un solde négatif de plus de CHF 200.- durant 60 jours
- Tout montant ouvert depuis plus de 180 jours

Le Service des finances se voit contraint d'introduire une réquisition de poursuite. Des frais de rappel peuvent être facturés.

4. Allergies, régime alimentaire, prise en charge spécifique

Lors de l'inscription, les parents doivent annoncer : maladie, allergie, blessure, régime alimentaire ainsi que tout besoin particulier de l'enfant.

Les parents annoncent les mesures particulières nécessaires et leur éventuelle évolution, au moyen du document « santé » qu'ils trouvent sur l'application gland.monportail.ch.

L'accueil des enfants est conditionné par nos moyens de répondre à leurs besoins.

Pour le Centre aéré d'automne, il est nécessaire de remplir le formulaire « Eldora.allergie » attesté par le médecin traitant de son enfant. Ce document se trouve également sur l'application gland.monportail.ch

L'Office de l'enfance décline toute responsabilité en cas de non-respect des procédures ci-dessus.

Service de l'enfance et de la jeunesse

Office de l'enfance

5. Médicaments

Sur demande du représentant légal (décharge signée), le personnel encadrant peut administrer un médicament prescrit par un médecin ou en automédication.

Pour chaque médicament, l'indication sur l'emballage d'origine du nom et prénom de l'enfant, du mode d'emploi et de la posologie doivent être spécifiés clairement.

Le personnel encadrant peut être amené à administrer de la crème « Arnigel », du désinfectant « Merfen », du « Fenistil gel », un spray anti-insectes (moustique, tique), de la crème solaire ainsi que des pansements dans les cas de blessures légères. En cas de désaccord, le représentant légal a la possibilité de faire part de son refus par écrit au Service de l'enfance et de la jeunesse.

6. Maladie / Accident

6.1 Maladie de l'enfant

Lorsqu'une maladie se déclare au Centre aéré, le responsable contacte un représentant légal.

En cas de non-réponse du représentant légal, le personnel encadrant prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le bien-être de l'enfant.

6.2 Accident de l'enfant

En cas d'accident, deux procédures d'urgence sont mises en place :

⇒ **Accident -> AMBULANCE -> ☎ 144**

⇒ **Accident ne nécessitant pas l'ambulance :**

- Le représentant légal ou une personne de confiance désigné par celui-ci vient chercher l'enfant

Si personne ne peut se déplacer, l'enfant est accompagné en taxi jusqu'aux urgences de l'hôpital le plus proche. La facture est à la charge du représentant légal. L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance-accident.

7. Médias

Dans le cadre du Centre aéré, des photos ou des enregistrements audiovisuels des enfants peuvent être pris à titre promotionnel ou à des buts internes. Les représentants légaux ne peuvent prétendre à une quelconque rétribution pour la diffusion de ces images. En cas de désaccord, ils ont la possibilité de faire part de leur refus, par écrit, au Service de l'enfance et de la jeunesse.

8. Partage d'informations en réseau

Le représentant légal accepte que, dans l'intérêt de l'enfant, les professionnels de l'enfance s'autorisent à échanger des données sensibles en réseau restreint garantissant le respect de la confidentialité et du secret partagé.

9. Divers

9.1 Dommages à la propriété

Les dommages à la propriété consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge des parents. Par conséquent, ils doivent être assurés en responsabilité civile.

Service de l'enfance et de la jeunesse

Office de l'enfance

9.2 Perte ou vol d'objets privés de l'enfant

Le Centre aéré décline toute responsabilité concernant les pertes – vols ou dégâts de vêtements ou d'objets divers.

10. Respect des Directives

Par l'inscription de son enfant, le représentant légal s'engage à respecter les présentes directives et à prendre le temps de lire avec son enfant les consignes internes au Centre aéré.

L'Office de l'enfance attire l'attention du représentant légal sur le fait que l'enfant peut être exclu temporairement si son comportement perturbe gravement la bonne cohésion du dispositif ou met en danger un ou plusieurs autres enfants.

C. Divers

1. Plateforme Gland.monportail.ch

Gland.monportail.ch est une base de données, développée par un service externe (CeRFI) spécialisé dans la gestion administrative et financière de l'accueil parascolaire.

*"Avec **MonPortail**, vos données sont stockées en toute sécurité selon les normes suisses et européennes en vigueur, tout en respectant le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Un audit de sécurité a été effectué. Un certificat de sécurité l'atteste.*

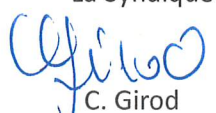
*L'audit de la solution **MonPortail** a conclu que :*

- *La configuration SSL/TLS est optimale (chiffrement de la communication HTTP)*
- *L'application **MonPortail** est implémentée conformément aux bonnes pratiques (développement sécurisé)*

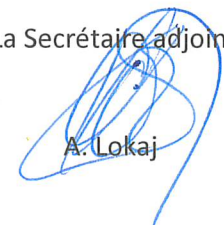
Il n'a pas été possible aux auditeurs d'accéder à des données d'utilisateurs auxquelles ils n'étaient pas supposés pouvoir accéder. L'audit a été effectué par la société Objectif Sécurité basée à Gland."

Gland, 28 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : 
C. Girod



La Secrétaire adjointe : 
A. Lokaj

